

30 AOUT 2013

DÉCISION DG n°2013-336 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« ATU de cohorte hépatite C » à l'Agence nationale de sécurité
du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n°2012-01 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération n°2012-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 octobre 2012 ;
- Vu** la décision DG n°2013-314 du 2 août 2013 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « ATU de cohorte hépatite C » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire « ATU de cohorte hépatite C » pour une durée de six mois :

Mme ANTONINI (Térésa Maria)
M. BARDOU (Marc)
M. BARRE (Jérôme)
Mme BOTTA-FRIDLUND (Danielle)
M. COUZIGOU (Patrice)
Mme ESCAUT (Lélia)
Mme LATOURNERIE (Marianne)
Mme ROQUE-AFONSO (Ana Maria)
Mme ROSA-HEZODE (Isabelle)
M. ROZENBAUM (Willy)
M. SELLIER (Pierre)
M. VITTECOQ (Daniel)

Article 2 : La Directrice en charge des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **30 AOUT 2013**

Le Directeur Général


Pr Dominique MARANINCHI